



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

natation

Question écrite n° 36369

Texte de la question

M. Alfred Trassy-Paillogues appelle l'attention de M. le ministre des sports sur les inquiétudes manifestées par le Syndicat national professionnel des maîtres nageurs-sauveteurs quant au projet de création d'un diplôme de simple surveillant et d'abrogation de la loi du 24 mai 1951 relative à la sécurité dans les établissements de natation. Alors qu'une recrudescence du nombre de noyades et d'accidents a pu être observée, ces mesures semblent aller à l'encontre de la sécurité des usagers des piscines. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce propos.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est attentif aux inquiétudes exprimées par le syndicat national professionnel des maîtres nageurs-sauveteurs et BEESAN concernant les conséquences pour la sécurité des citoyens d'une abrogation éventuelle de la loi du 24 mai 1951 assurant la sécurité dans les établissements de natation. Ses services ont engagé en mars 2003 une réflexion sur la rénovation des qualifications dans le secteur des activités aquatiques, en partenariat avec les ministères, fédérations sportives et syndicats professionnels concernés, le syndicat professionnel des maîtres nageurs-sauveteurs et BEESAN étant associé à ce chantier. Les travaux ont pour objet de mettre en évidence les difficultés liées à la surveillance et à l'encadrement des activités de la natation et d'en tirer toutes les conséquences en termes d'adaptation des formations. Indépendamment, de ce travail de fond, et pour tenir compte des difficultés rencontrées par les collectivités locales pour assurer la surveillance des lieux de baignade, les services du ministère ont été sollicités afin de préparer un plan d'urgence de formation des encadrants des activités aquatiques afin que tous les lieux de baignade soient surveillés pendant l'été 2004. Le nombre de places en formation BEESAN en 2003 a par exemple déjà été augmenté de 30 %.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Trassy-Paillogues](#)

Circonscription : Seine-Maritime (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36369

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2200

Réponse publiée le : 4 mai 2004, page 3339